

Ouvrage d'art détruits par la guerre

M. le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le Préfet en date du 28 Juin 1966 concernant la reconstruction du pont de Be-doy détruit par faits de guerre et demandant la participation financière de la Commune.

Le Conseil municipal,

Considérant qu'un chemin existait avant la construction du Canal,

Que le Ministère des Travaux publics, lors de la création du Canal, n'a jamais à pour cause demandé le concours financier de la Commune pour édifier ce pont,

Que les travaux urgents de notre commune (serres, bâtiments communaux, adductions d'eau, etc., nécessitent de lourds emprunts,

Repte la participation financière de la Commune.